



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2020-11-04

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de novembre tenue ce **mercredi 4e jour du mois de novembre 2020 à 13 h 00**, au 161 de la rue Galipeau, à Thurso, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 octobre 2020 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'octobre 2020 (décision)
 - 5.1.3 Dépôt des activités financières estimées au 31 décembre 2020 (information)
 - 5.1.4 Budget 2021
 - 5.1.4.1 Budget 2021 de la MRC – Suivi sur les travaux réalisés – Orientations préliminaires (information)
 - 5.1.4.2 Séance de travail des membres du Comité administratif au sujet du budget 2021 – Mercredi 11 novembre 2020 (information)
 - 5.1.5 Non-renouvellement des contrats 707-101-1500, 707-101-1778 et 401-133-1775 – Groupe DL Solutions Informatiques (décision)
 - 5.1.6 Octroi de contrat de surveillance 9-1-1, entretien Firmware et parc informatique (décision)

- 5.1.7 Renouvellement de la couverture de service Soniwall Sur NSA6600 (décision)
- 5.1.8 Changement des autorisations d'accès de la MRC de Papineau à la Société d'habitation du Québec (SHQ) (décision)
- 5.1.9 Paiement de factures diverses liées aux services professionnels rendus – Deveau Avocats – Ratification (décision)
- 5.1.10 Renouvellement de la solution Antivirus ESET – Proposition du Groupe DL Solutions Informatiques – Autorisation (décision)
- 5.1.11 Service d'ingénierie – Frais d'abonnement annuel au logiciel de comptabilité et de gestion de projets Nutcache – Ratification (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Services professionnels en ingénierie en relation avec de nouvelles offres de services de la MRC – Octroi d'un contrat (décision)
- 5.2.2 Inscription aux classes virtuelles de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) – 29 octobre et 5 novembre 2020 – Ratification (décision)
- 5.2.3 Congé de maternité de l'Agente à la comptabilité – Lancement d'un appel de candidatures – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Congé de maternité de la coordonnatrice à l'environnement – Lancement d'un appel de candidatures – Autorisation (décision)
- 5.2.5 Processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale à réaliser conformément à la *Loi sur l'équité salariale* (information)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME) – Signature de l'avenant au contrat de prêt suite aux modifications apportées – Autorisation (décision)
- 6.1.2 Pandémie COVID-19 – Mesures mises en place auprès des ressources humaines de la MRC (information)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Politique gouvernementale de Prévention en santé 2017-2021 (PGSP) – Mesure 3.1 - « Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation » - Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire (recommandation)
- 6.2.2 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS, FRR volet 2) - Demande d'aide financière extraordinaire – Dépôt de projet – Construction de la Résidence *Le Monarque* avec l'ouverture de son centre de jour (recommandation)
- 6.2.3 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS, FRR volet 2) - Programme « Fonds d'urgence COVID-19 »
 - 6.2.3.1 Banque Alimentaire de la Petite-Nation – Demande d'aide financière pour l'achat de cadeaux de Noël (décision)
 - 6.2.3.2 Banque Alimentaire de la Petite-Nation – Demande d'aide financière pour l'achat de denrées (décision)
 - 6.2.3.3 Ville de Thurso – Demande d'aide financière – Projet « Enfants au chaud » (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.2.4 Centre de pédiatrie sociale en communauté – Contrat d’accompagnement pour la constitution d’une entreprise collective – Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) – Autorisation budgétaire (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Rapport trimestriel d’activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (décision)
- 6.3.2 Projet « Papineau Numérique » - État de situation et suivis (information)
- 6.3.2.1 Projet « Papineau Numérique », phase 1 – Facture mensuelle de BC2 Tactique – Ratification (décision)
- 6.3.2.2 Contrats de location de poteaux pour la pose d’attaches, d’antennes et d’équipements et contrats de licence relatif aux structures de soutènement – Autorisation de signature (décision)
- 6.3.3 Sécurisation du réseau de télécommunication de la MRC de Papineau – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.3.4 Installation d’un abri – Halte routière Municipalité du Canton de Lochaber – Route verte (décision)
- 6.3.5 Adhésion – Événements Attractions Québec – Année 2021 (décision)
- 6.3.6 Cahier « Gagnants du Gala de la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation » – Publication dans le journal des 2 Vallées (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Colloque et cotisation annuelle de l’Association des gestionnaires régionaux des cours d’eau du Québec (AGRCQ) 2020 – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.4.2 Contrat d’accompagnement de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides – Constitution de l’organisme à but non-lucratif dédié au développement récréotouristique du Parc régional de la forêt de Bowman – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.4.3 Soumission d’une nouvelle demande à portée collective portant sur le Volet 1 (Îlots déstructurés) conformément aux dispositions de l’articles 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* – Ratification (décision)
- 6.4.4 Achat de pancartes de signalisation, dans le cadre de la délégation de la gestion de la villégiature privée sur les terres publiques – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.4.5 Projets subventionnés dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Papineau – Période 2020-2021 – Changement du nom du promoteur du projet déposé par l’ISFORT (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d’appui

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de novembre à décembre 2020 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 25 novembre 2020 (information)

9.3 Séances du Conseil des maires (CM) et du Comité administratif (CA) 2021 – Adoption du calendrier des séances conformément aux articles 144 et 148 du Code municipal du Québec (recommandation)

10. **Sujets divers**

11. **Période de questions et propos des membres**

12. **Levée de la séance (décision)**

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA-2020-11-301

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA-2020-11-302

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE
LE 7 OCTOBRE 2020**

CA-2020-11-303

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 octobre 2020, lequel est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

5.1.1 **Ressources financières**



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2020-11-304

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers et les représentants de comités soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Dépenses des mois de septembre et octobre	358.61\$
---------------	-------------------------------------------	----------

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020

CA-2020-11-305

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois d'octobre 2020, soit les numéros 23031 à 23082, totalisant un montant de 143 024.06 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 1394 à 1419, totalisant un montant de 294 616.90 \$ ainsi que les salaires pour le mois d'octobre 2020 soient et sont adoptés :

Salaires au	3 octobre 2020	18 737.66 \$
Salaires au	10 octobre 2020	17 889.60 \$
Salaires au	17 octobre 2020	17 945.63 \$
Salaires au	24 octobre 2020	17 979.35 \$
Salaires au	31 octobre 2020	18 420.00 \$
Salaires des élus	octobre 2020	18 585.45 \$
Total des salaires		109 557.69 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		143 024.06 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		294 616.90 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		437 640.96 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ESTIMÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les membres prennent connaissance du tableau des activités financières estimées au 31 décembre 2020 déposé au cahier des membres. Monsieur Jocelyn robinson, directeur général adjoint, explique les montants inscrits dans ledit tableau.

5.1.4.1 BUDGET 2021 DE LA MRC – SUIVI SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale, informe les membres sur les travaux réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus budgétaire 2021. Elle souligne certains éléments, notamment en relation avec la contribution des municipalités locales ainsi que le contenu de la présentation dédiée aux membres du Conseil des maires. Elle explique les enjeux 2021, identifiés par les membres de l'équipe de direction et mentionnés dans le tableau remis aux membres lors de la présente séance. Parmi les enjeux présentés, les membres conviennent d'évaluer la possibilité de réaliser les travaux liés à la salle multimédia durant l'année en cours. La direction générale est mandatée pour assurer les suivis à cet égard.

5.1.4.2 SÉANCE DE TRAVAIL DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU SUJET DU BUDGET 2021 – MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020

Les membres conviennent que la séance de travail des membres du Comité administratif au sujet du budget 2021 aura lieu le 11 novembre 2020 à 13h dans les locaux de la MRC de Papineau.

Monsieur Benoit Lauzon, préfet et maire de la Ville de Thurso, quitte la présente séance. Il est 14h13. Le quorum est maintenu, Monsieur Luc Desjardins, maire de la municipalité de Ripon, assure la présidence de la séance.

5.1.5 NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRATS 707-101-1500, 707-101-1778 ET 401-133-1775 - GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES – DÉCISION

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.1.6 OCTROI DE CONTRAT DE SURVEILLANCE 9-1-1, ENTRETIEN FIRMWARE ET PARC INFORMATIQUE

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

Monsieur Benoit Lauzon, préfet et maire de la Ville de Thurso, se joint à la présente séance et reprend la présidence de celle-ci. Il est 14h17

Les membres souhaitent effectuer un sondage auprès des municipalités locales (maires et directions générales) concernant l'intégration du nouveau logiciel Microsoft 365 depuis le début de l'année 2020. Il est envisagé d'offrir des formations adaptées aux besoins des répondants. La direction générale assurera le suivi à cet égard.

5.1.7 RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE DE SERVICE SONICWALL SUR NSA6600

CA-2020-11-306

ATTENDU que la MRC de Papineau possède deux licences FIREWALL de la marque Sonicwall sur NSA6600 ;

ATTENDU que les licences viennent à échéance le 3 décembre 2020 et qu'il est important de les renouveler afin de préserver la sécurité des serveurs et du réseau complet de la MRC de Papineau ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'entreprise Sonicwall offre un rabais pour les licences d'une durée de deux (2) ans et qu'il est avantageux pour la MRC de Papineau de demander des soumissions pour ce terme ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires ;

ATTENDU que les soumissions reçues et jugées conformes sont les suivantes :

Groupe DL Solutions Informatiques Inc.	27 558.00 \$ excluant les taxes;
Microrama Informatique Inc.	24,190.00 \$ excluant les taxes;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat des licences de l'entreprise Sonicwall sur NSA6600 et accepte l'offre de services de Microrama Informatique Inc. au montant de 24,190 \$, excluant les taxes applicables pour une période de deux ans ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 65903 490;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 CHANGEMENT DES AUTORISATIONS D'ACCÈS DE LA MRC DE PAPINEAU À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CA-2020-11-307

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-192, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif tenue le 15 juin 2020, relative à la nomination de madame Sylvie Sauvé au poste de commis de bureau de la MRC ;

ATTENDU qu'à cet effet, il y a lieu d'ajouter un accès au portail gouvernemental de la Société d'habitation du Québec (SHQ), pour assurer l'administration et la transmission des données conformément aux obligations auxquelles la MRC est assujettie ;

ATTENDU les fonctions attribuées à madame Sylvie Sauvé, à titre de commis de bureau, conformément à la description associée à ce poste au niveau du support à l'administration ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QU' :

À la suite de l'entrée en poste de madame Sylvie Sauvé (ci-après la représentante), celle-ci est autorisée à obtenir les accès selon le rôle et la responsabilité définis dans sa description de tâches à la MRC de Papineau sur le portail gouvernemental de la SHQ ;

ET QUE :



La direction générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision et autorisée à signer tous les documents exigés par la SHQ.

Adoptée.

5.1.9 PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES LIÉES AU SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – RATIFICATION

CA-2020-11-308

ATTENDU les factures numéro 5036, 5603, 5604, 6155, 6655, 6898, 7394, 7395, 8139 et 8140, datées entre le 13 janvier et 31 juillet 2020, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant total de 20 124.28 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées dans de multiples dossiers au courant de l'année 2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le paiement des factures 5036, 5603, 5604, 6155, 6655, 6898, 7394, 7395, 8139 et 8140 de la firme Deveau Avocats, représentant une somme de 20 124.28 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques ;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION ANTIVIRUS ESET – PROPOSITION DU GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES – AUTORISATION

CA-2020-11-309

ATTENDU que tous les ordinateurs et les serveurs de la MRC sont protégés par un antivirus ESET NOD 32 ;

ATTENDU que le renouvellement des licences de l'antivirus ESET NOD 32 est terminé depuis le 1^{er} novembre 2020 ;

ATTENDU la proposition soumise par le Groupe DL Solutions Informatiques, représentant un montant de 606.80 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement des licences de l'antivirus ESET NOD 32 auprès du Groupe DL Solutions Informatiques au montant de 608.80 \$, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 ;

QUE :

Cette dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

5.1.11 SERVICE D'INGÉNIERIE – FRAIS D'ABONNEMENT ANNUEL AU LOGICIEL DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION DE PROJETS NUTCACHE - RATIFICATION

CA-2020-11-310

ATTENDU la résolution numéro 2012-08-135, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 août 2012, prévoyant la création d'un Service d'ingénierie (ci-après le Service) à la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau utilise le logiciel Nutcache pour la comptabilité et la gestion des projets d'ingénierie ;

ATTENDU que le renouvellement de l'abonnement est échu depuis le 15 octobre 2020 ;

ATTENDU que le coût d'abonnement annuel représente un montant de 720.00\$ USD, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie la dépense de 720.00 \$ USD, excluant les taxes, pour les frais d'abonnement annuel au logiciel de comptabilité et de gestion de projets Nutcache ;

QUE:

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 39500 414 ;

ET QUE:

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE EN RELATION AVEC DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES DE LA MRC – OCTROI D'UN CONTRAT

CA-2020-11-311

ATTENDU la résolution numéro 2012-08-135, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 août 2012, prévoyant la création d'un Service d'ingénierie (ci-après le Service) à la MRC de Papineau ;

ATTENDU les résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198, adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2019, approuvant le budget 2020 de la MRC de Papineau ;

- ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, approuvant la structure administrative révisée de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU l'adoption du règlement numéro 174-2020 intitulé « Règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » (résolution numéro 2020-09-157) ;
- ATTENDU le départ en congé de maternité de l'ingénieure civile de la MRC de Papineau en mai 2020 ;
- ATTENDU que, durant les derniers mois, le Service d'ingénierie a reçu plusieurs demandes des municipalités pour réaliser de nouveaux projets d'ingénierie ;
- ATTENDU que le volume de dossiers traités par le Service d'ingénierie est nettement supérieur à ce qui a été anticipé pour l'année 2020 ;
- ATTENDU que les coûts associés aux services professionnels d'ingénierie requis pour assurer le Service d'ingénierie de la MRC au cours de la période 2020-2021 sont estimés à moins de 25 000 \$;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a envoyé une demande de prix par courriel à trois (3) consultants le 21 octobre 2020 en vue de l'octroi d'un contrat de services ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu 1 offre jugée conforme avant le lundi 2 novembre à 16h00 ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif octroient le contrat de services professionnels visant la coordination du Service d'ingénierie et des projets actifs à AMC GROUPE CONSEIL, consultant, conformément à la soumission déposée le 22 octobre 2020 ;

QUE :

Les documents concernant la demande de prix, la soumission de l'entreprise AMC GROUPE CONSEIL ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE:

La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 et 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 39500 412 ;

ET QUE:

Le Préfet et le secrétaire-trésorier et directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.2 INSCRIPTION AUX CLASSES VIRTUELLES DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) – 29 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE 2020 – RATIFICATION

CA-2020-11-312

- ATTENDU que trois classes virtuelles de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) auront lieu les 29 octobre et 5 novembre 2020 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que ces classes virtuelles porteront sur les droits acquis et la revue jurisprudentielle, la compréhension des enjeux communs des changements climatiques et du développement territorial et sur l'environnement bâti et la santé ;
- ATTENDU que ces classes virtuelles touchent les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- ATTENDU que la participation de l'aménagiste et de la coordonnatrice à l'environnement du Service de l'aménagement du territoire à ces classes virtuelles leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise dans le cadre de leurs fonctions ;
- ATTENDU que seul l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire est membre de l'AARQ ;
- ATTENDU que les frais d'inscription à ces trois classes virtuelles sont de 95 \$, excluant taxes applicables, pour les membres et 115 \$, excluant les taxes applicables, pour un deuxième participant non-membre ;
- ATTENDU que conformément à la convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil administratif ratifie l'autorisation de l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Pierre Duchesne, et la coordonnatrice à l'environnement, madame Isabelle Slevan-Tremblay, à participer aux trois classes virtuelles de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui auront lieu les 29 octobre et 5 novembre 2020 au coût de 210 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 61005 454 et 02 45400 454;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.3 CONGÉ DE MATERNITÉ DE L'AGENTE À LA COMPTABILITÉ -
LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES - AUTORISATION**

CA-2020-11-313

- ATTENDU l'embauche de madame Nadia Chartrand, à titre d'agente à la comptabilité de la MRC de Papineau, le 3 juillet 2019 conformément à la résolution numéro CA-2019-07-237 ;
- ATTENDU que madame Chartrand a avisé la direction générale de la MRC, le 9 octobre 2020, de son départ pour un congé de maternité prenant effet en avril 2021 ;



ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié audit poste ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste d'agent à la comptabilité, conformément à la recommandation de la direction générale et à la convention collective ;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 341 ;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, membre du Comité administratif et responsable de la gestion des ressources humaines et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.4 CONGÉ DE MATERNITÉ DE LA COORDONNATRICE À L'ENVIRONNEMENT - LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES - AUTORISATION

CA-2020-11-314

ATTENDU l'embauche de madame Isabelle Slevan-Tremblay, à titre de coordonnatrice à l'environnement de la MRC de Papineau, le 3 juillet 2019, conformément à la résolution numéro CA-2019-06-203 ;

ATTENDU que madame Slevan-Tremblay a avisé la direction générale de la MRC le 24 septembre 2020, de son départ pour un congé de maternité et parental prenant effet en mars 2021 ;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié audit poste ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur à l'environnement, conformément à la recommandation de la direction générale et à la convention collective ;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 45400 341 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, membre du Comité administratif et responsable de la gestion des ressources humaines et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.5 PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE
À RÉALISER CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE**

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale, transmet de l'information aux membres du Comité administratif concernant le processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale conformément à la *Loi sur l'équité salariale*.

En fonction des deux options possibles présentées dans le cadre de la présente séance en ce qui a trait au mécanisme de participation et de consultation des salariés, les membres du Comité administratif privilégient la création d'un comité ad hoc mandaté pour réaliser ledit processus. Lors d'une séance ultérieure du Comité administratif, un projet de résolution sera déposé à cet égard pour considération.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

**6.1.1 PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES (PAUPME) – SIGNATURE DE L'AVENANT AU
CONTRAT DE PRÊT SUITE AUX MODIFICATIONS APPORTÉES -
AUTORISATION**

CA-2020-11-315

ATTENDU que le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 soit le programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », dans le cadre de son Fonds local d'investissement ;

ATTENDU que ce contrat de prêt précise les modalités du programme « Aide d'urgence aux petites-et moyennes entreprises » et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et aux modalités du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises (en totalité

ou en partie) parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ;

ATTENDU que suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte les modifications apportées au contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », lesquelles sont présentées dans l'avenant soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) joint à la présente résolution;

QUE :

Le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution, notamment ledit avenant ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.1.2 PANDÉMIE COVID-19 – MESURES MISES EN PLACE AUPRÈS DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale, informe les membres des dernières nouvelles reçues du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). De plus, à la lumière des discussions tenues lors de la rencontre du Comité de relations professionnelles (CRP) le 27 octobre dernier, madame Lauzon fait part aux membres du Comité administratif des informations reçues en relation avec le taux d'intégration des salariés au sein du siège social de la MRC. Les membres du Comité administratif conviennent de maintenir le statut quo concernant les mesures adoptées en septembre dernier.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ 2017-2021 (PGPS) - MESURE 3.1 « FAVORISER L'ACCÈS PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE À UNE SAINE ALIMENTATION » - ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE

CA-2020-11-316

ATTENDU la mesure 3.1 de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2017-2020 (PGPS), laquelle vise à favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées ou isolées géographiquement ;

ATTENDU que cette mesure est gérée par les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) à la grandeur du Québec ;

ATTENDU qu'un montant de 20 000 \$ est réservé pour le comité en sécurité alimentaire de la Table de développement social Papineau sous réserve et approbation des crédits gouvernementaux, lequel est alloué pour la période du 1^e juillet 2020 au 31 mars 2022;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la volonté du CISSS de l'Outaouais de soutenir les comités en sécurité alimentaire des tables de développement social locales par le biais de cette mesure ;

ATTENDU que la Table de développement social Papineau n'est pas une entité légalement constituée et qu'à cet égard, il est requis d'identifier un organisme fiduciaire ;

ATTENDU que cette mesure permet au comité en sécurité alimentaire de mettre en œuvre son plan d'action 2020-2022;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire dans le cadre de la mesure 3.1 de la PGPS, laquelle est gérée par le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et permet au comité de sécurité alimentaire de la Table de développement social de Papineau de bénéficier d'un montant de 20 000 \$ pour réaliser son plan d'action 2020-2022;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 25 novembre 2020;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2.2 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS, FRR VOLET 2) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXTRAORDINAIRE – DÉPÔT DE PROJET – CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE *LE MONARQUE* AVEC L'OUVERTURE DE SON CENTRE DE JOUR

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 11 novembre prochain à 13h00.

Monsieur Benoit Lauzon, préfet et maire de la Ville de Thurso, quitte la présente séance. Il est 15h28. Le quorum est maintenu, Monsieur Luc Desjardins, maire de la municipalité de Ripon, assure la présidence de la séance.

6.2.3.1 BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE CADEAUX DE NOËL

Le présent sujet sera traité ultérieurement durant la présente séance soit au point 6.2.3.2 de l'ordre du jour.

6.2.3.2 BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PÉRIODE DES FÊTES 2020

CA-2020-11-317

ATTENDU que la Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) offre un service de dépannage alimentaire sur le territoire de la MRC de Papineau, notamment en relation avec la distribution annuelle des paniers et cadeaux de Noël ;

ATTENDU l'annulation de plusieurs activités majeures d'autofinancement (guignolées, tournoi de golf annuel, etc.) en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU l'augmentation des demandes de dépannage alimentaire et la diminution des revenus de l'organisme, notamment dans le contexte de la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la BANP auprès de la MRC de Papineau représentant un montant de 34 850 \$ dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC (FRR volet 2) ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie du COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 34 850 \$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation pour répondre aux besoins de la population du territoire de la MRC, notamment en distribuant des paniers de Noël;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.3.3 VILLE DE THURSO – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET « ENFANTS AU CHAUD »

CA-2020-11-318

ATTENDU qu'un groupe de bénévoles du territoire organise des levées de fonds afin de vêtir adéquatement les enfants défavorisés pour l'hiver;

ATTENDU l'annulation des activités de levée de fonds qui permettraient de faire l'achat d'habits d'hiver pour ces enfants ;

ATTENDU que ce groupe de bénévoles n'est pas légalement constitué et que la Ville de Thurso joue le rôle d'organisme fiduciaire ;

ATTENDU l'urgence de la situation en regard à la période hivernale qui arrive à grands pas ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la Ville de Thurso auprès de la MRC de Papineau représentant un montant de 1 500 \$ dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC (FRR volet 2) ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie du COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

récurrente, de 1 500 \$ à la Ville de Thurso pour vêtir adéquatement les enfants défavorisés pour l'hiver, le tout conditionnellement au respect des mesures sanitaires exigées par le gouvernement du Québec;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

Monsieur Benoit Lauzon, préfet et maire de la Ville de Thurso, se joint à la présente séance et reprend la présidence de celle-ci. Il est 15h36

6.2.4 CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONSTITUTION D'UNE ENTREPRISE COLLECTIVE – COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES (CDROL) – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-11-319

ATTENDU la Politique familiale de la MRC de Papineau adoptée le 19 décembre 2019 conformément à la résolution numéro 2019-12-236;

ATTENU que la mise en place d'un centre de pédiatrie sociale sur le territoire figure parmi les objectifs et les actions prévus à la Politique familiale de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que les prochaines étapes du projet consistent à constituer légalement l'organisme et élaborer le plan d'affaires du projet ;

ATTENDU l'offre de services de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) en relation avec la constitution de l'organisme et l'élaboration du plan d'affaires ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la dépense d'un montant de 1 042 \$ (taxes en sus) afin de conclure le contrat d'accompagnement pour la constitution d'une entreprise collective;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62007 992 ;

ET QUE :

Le préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



6.3 Développement économique

6.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC

CA-2020-11-320

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-092, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, autorisant la conclusion d'une entente de services avec le bureau de Services Québec de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entente de services signée entre la MRC de Papineau et le bureau de Services Québec de Papineauville est d'une année, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU les modalités de reddition de comptes stipulées dans l'annexe A de ladite entente dans laquelle la MRC de Papineau s'engage à fournir un rapport trimestriel d'activités, indiquant les résultats atteints pour les indicateurs de production et de suivi;

ATTENDU les coûts forfaitaires établis pour l'ensemble des services de soutien à la mesure STA fournis par la MRC de Papineau ainsi que les modalités de paiement mentionnées dans ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent le rapport trimestriel d'activités lié à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), conformément à l'entente de services conclue avec le bureau de Services Québec de Papineauville;

QU' :

Une facture de 12 143,75 \$ (plus les taxes gouvernementales), représentant les coûts des services du deuxième trimestre couvrant les mois de juillet à septembre 2020 de l'application de la mesure STA soit acheminée au bureau de Services Québec de Papineauville, accompagnée d'un récapitulatif des services qui ont été offerts par la MRC de Papineau ainsi que l'évolution des entreprises soutenues dans les différentes phases (préparatoire, démarrage et post-démarrage);

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » - ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne lauzon, directrice générale, informe les membres sur les suivis des dossiers en lien avec le projet Papineau Numérique à partir du document déposé dans le cadre de la présente séance.

6.3.2.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – FACTURE MENSUELLE DE BC2 TACTIQUE – RATIFICATION

CA-2020-11-321



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;
- ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés ;
- ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite une expertise spécifique dans la gestion de ce dernier (bureau de projet) ;
- ATTENDU que le mandat d'un bureau de projet consiste à assurer l'administration et la supervision du projet, notamment quant au budget prévu, au respect des échéanciers et à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales ;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-08-156, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 août 2019, autorisant le lancement d'un appel d'offres visant la gestion du projet « Fibre Papineau » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 ;
- ATTENDU le règlement numéro 169-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, déléguant des pouvoirs au Comité administratif dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;
- ATTENDU la facture numéro 002047 datée du 30 septembre 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 84 107.19\$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois de septembre 2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le paiement de la facture numéro 002047 de la firme BC2 Tactique inc, représentant une somme de 84 107.19 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés aux interventions réalisées au mois de septembre 2020 dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 23 07000 300;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.



6.3.2.2 CONTRATS DE LOCATION DE POTEAUX POUR LA POSE D'ATTACHES, D'ANTENNES ET D'EQUIPEMENTS ET CONTRATS DE LICENCE RELATIF AUX STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

CA-2020-11-322

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 ;

ATTENDU que des relevés sont en cours sur le territoire de la MRC afin de préparer les demandes de permis pour avoir accès aux structures de soutènement ;

ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite que soit conclu des ententes avec les sociétés propriétaires des structures de soutènement afin de pouvoir déployer la fibre sur le territoire;

ATTENDU que des contrats types de location de poteaux pour la pose d'attaches, d'antennes et d'équipements et contrats de licence relatif aux structures de soutènement ont été préparés par le bureau de projet;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif prenne acte des contrats de location de poteaux pour la pose d'attaches, d'antennes et d'équipements et contrats de licence relatif aux structures de soutènement avec Bell, Hydro-Québec et Télébec;

QUE :

Le Comité administratif autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats de location de poteaux pour la pose d'attaches, d'antennes et d'équipements et contrats de licence relatif aux structures de soutènement avec Bell, Hydro-Québec et Télébec au nom de la MRC de Papineau;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.3 SÉCURISATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA MRC DE PAPINEAU - AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-11-323



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;
- ATTENDU que suite à la délégation de la compétence, la MRC de Papineau, en collaboration avec des partenaires du territoire, dont la Centre de services scolaires Cœur-des-Vallées (CSSCV), a mis en place un réseau collectif de fibre optique sur son territoire ;
- ATTENDU le déploiement du projet « Papineau Numérique » phase I qui sera réalisé prochainement sur le territoire de la MRC de Papineau, lequel utilisera le réseau collectif de fibre optique actuel ;
- ATTENDU que dans le but d'assurer la sécurité du réseau en relation avec cette nouvelle intégration au réseau existant, la configuration logique actuelle doit être modifiée afin de bien sécuriser le « Vlan » de chaque municipalité ;
- ATTENDU qu'Internet Papineau est et sera un partenaire privilégié dans le cadre de l'exploitation du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau, et plus particulièrement, la surveillance dudit réseau suite au déploiement de la fibre sur le territoire de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la proposition déposée par Internet Papineau pour réaliser les travaux liés à la sécurisation du réseau, lesquels sont divisés en trois (3) phases présentées ci-dessous :

Phase 1	Couper les communications entre les municipalités au niveau LAN	3 900 \$
Phase 2	Offrir à chaque municipalité une adresse IP publique	1 950 \$
Phase 3	Retirer toutes les configurations obsolètes du pare-feu et des commutateurs	<u>3 250 \$</u>
	Total :	9 100 \$

Il est proposé par M le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition d'Internet Papineau pour la réalisation des trois (3) phases du projet de sécurisation du réseau de télécommunication de la MRC de Papineau pour un montant de 9 100 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62400 690 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.4 INSTALLATION D'UN ABRI – HALTE ROUTIÈRE MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE LOCHABER – ROUTE VERTE**

CA-2020-11-324

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau conformément au plan d'action de la MRC de Papineau 2020 et de la stratégie identitaire et promotionnelle touristique ;
- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec la stratégie identitaire et promotionnelle, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, conformément à la résolution 2018-12-235 ;
- ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique est d'assurer la pérennité de la Route verte et améliorer l'expérience vélo au sein de tout le territoire de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-11-204, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2019, autorisant l'acquisition de stations de réparation de vélos et de supports à vélo de la firme Halt, au coût de 19 171,60 \$, excluant les taxes applicables;
- ATTENDU que la Municipalité du Canton de Lochaber a opté pour l'installation d'un support à vélo et que le coût relié à un support à vélo est moindre que celui d'une station de réparation ;
- ATTENDU que la halte routière de la Municipalité du Canton de Lochaber est un projet pilote de Loisirs Sports Outaouais avec sa plate-forme de vélo camping ;
- ATTENDU que la Municipalité du Canton de Lochaber souhaite installer un abri-toilette sèche créé par un artiste de renom de la Municipalité, monsieur Claude Drolet ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition soumise par la Municipalité du Canton de Lochaber concernant sa halte routière et l'ajustement soumis en relation avec le projet initial considéré dans le cadre de la mise en place de stations de réparation et de supports à vélos auprès des municipalités situées sur la route 148 ;

QUE :

La dépense associée à cet ajustement, représentant un montant de 2 500.00\$ soit et est autorisée et financée à même le budget du Fonds de revitalisation de la route 148 au poste budgétaire 02 62008 996 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.5 ADHÉSION – ÉVÉNEMENTS ATTRACTIONS QUÉBEC – ANNÉE 2021

CA-2020-11-325

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau conformément au plan d'action de la



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

MRC de Papineau 2020 et de la stratégie identitaire et promotionnelle touristique ;

ATTENDU que plusieurs entreprises touristiques de la MRC de Papineau sont membres d'*Événements Attractions Québec* ;

ATTENDU qu'*Événements Attractions Québec* est éditeur du Guide des Vacances au Québec et propriétaire du site www.quebecvacances.com, deux outils touristiques majeurs dans le paysage médiatique québécois ;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de développement du territoire de la MRC quant à la pertinence de l'adhésion à ladite organisation ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'adhésion de la MRC de Papineau à *Événements Attractions Québec*, représentant un montant de 456.00\$, excluant les taxes applicables, pour l'année 2021 ;

QUE:

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.6 CAHIER « GAGNANTS DU GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
VALLÉE DE LA PETITE-NATION » - PUBLICATION DANS LE
JOURNAL DES 2 VALÉÉES - RATIFICATION**

CA-2020-11-326

ATTENDU que la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation a tenu un gala virtuel le samedi 24 octobre 2020 afin, notamment de reconnaître l'apport, la qualité et l'innovation des entreprises situées sur le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la MRC de Papineau est un partenaire officiel du Gala de la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation;

ATTENDU que le Journal des 2 Vallées fera un cahier spécial sur les gagnants du Gala de la Chambre de Commerce lors de sa publication du 4 novembre 2020, et qu'à cet égard, une proposition a été faite à la MRC de Papineau afin de diffuser une publicité au sein dudit cahier ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat d'une publicité de type bandeau dans le cahier spécial sur les gagnants du Gala de la chambre de commerce publiée dans le *Journal Les 2 Vallées* au montant de 475.00\$, excluant les taxes applicables ;

QUE :



Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62200 345 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 COLLOQUE ET COTISATION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) 2020 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-11-327

ATTENDU que les objectifs de l'AGRCQ sont d'assurer la représentativité de ses membres, de défendre les intérêts de ses membres et de faire connaître les préoccupations des membres relativement à leurs responsabilités en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU qu'il est avantageux pour la coordonnatrice à l'environnement d'adhérer à une association qui regroupe des membres occupant des fonctions similaires aux siennes dans le but d'optimiser ses interventions et bonifier ses compétences ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-087, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, autorisant la participation de la coordonnatrice à l'environnement au colloque de l'AGRCQ à Trois-Rivières du 1^{er} au 3 avril 2020 ;

ATTENDU que ce colloque de l'AGRCQ prévu en avril dernier n'a pas eu lieu en raison de la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU que le nouveau colloque de l'AGRCQ se tiendra entre les mois de novembre 2020 et de février 2021 sous la forme de webinaires ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la dépense associée aux frais de cotisation annuelle 2020 de la coordonnatrice à l'environnement de la MRC à l'AGRCQ au montant de 150,00\$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Le Comité administratif autorise la coordonnatrice à l'environnement à participer aux webinaires du Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) qui auront lieu entre les mois de novembre 2020 et février 2021, au montant de 200.00\$, excluant les taxes applicables ;

ET QUE :

Les présentes dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 45400 454 et 02 45400 494.

Adoptée.

6.4.2 CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES -



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

CONSTITUTION DE L'ORGANISME À BUT NON-LUCRATIF DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DE BOWMAN – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-11-328

- ATTENDU le projet du parc régional de la Forêt de Bowman, en cours de création par la Municipalité de Bowman et la MRC de Papineau conformément à la résolution numéro 2020-02-030, laquelle a été adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 février 2020;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 117 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut confier à une personne l'exploitation de son parc régional;
- ATTENDU que la MRC prévoit partager cette responsabilité avec la Municipalité de Bowman conformément au plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la forêt de Bowman ;
- ATTENDU que la solution retenue par la MRC et la Municipalité pour parvenir à cette fin consiste à créer un organisme à but non lucratif (OBNL), à l'intérieur duquel siègeraient en nombre égaux des représentants émanant de la MRC et de la Municipalité;
- ATTENDU le contrat d'accompagnement pour la constitution d'une entreprise collective, proposé par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, afin d'assister la Municipalité et la MRC dans la mise en place de l'OBNL destiné à gérer le développement récréotouristique du parc régional de la Forêt de Bowman;
- ATTENDU les termes et les conditions du contrat d'accompagnement joint à la présente résolution à titre de partie intégrante (annexe);
- ATTENDU le coût proposé par CDROL en relation avec le service d'accompagnement requis, représentant un montant de 1 042 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau accepte les termes et les conditions du contrat d'accompagnement de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides dans le cadre de la création de l'OBNL destiné à gérer le développement récréotouristique du parc régional de la Forêt de Bowman;

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise une dépense de 521 \$, excluant les taxes applicables, soit 50% du coût du contrat d'accompagnement à conclure avec CDROL, à la condition que la Municipalité de Bowman adhère également aux termes et aux conditions du contrat de service et qu'elle paie le solde résiduel du coût d'accompagnement;

QUE :

La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62600 680 ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



P.j. : Exemple du contrat d'accompagnement pour la constitution d'une entreprise collective, par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides

C.c. : Municipalité de Bowman
CDR Outaouais-Laurentides

6.4.3 SOUMISSION D'UNE NOUVELLE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE PORTANT SUR LE VOLET 1 (ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS), CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES- RATIFICATION

CA-2020-11-329

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC tenue le 17 juin 2020, mandatant le Service de l'aménagement du territoire pour soumettre une nouvelle demande à portée collective portant sur le volet 1 (îlots déstructurés) à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), conformément aux dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* (LPTAA) ;

ATTENDU qu'en vertu de la LPTAA, le tarif applicable en 2020 pour la production d'une demande à la CPTAQ est 309.00\$, non taxable et que ce tarif est payable au ministre des Finances du Québec ;

ATTENDU que le Service de l'aménagement du territoire a terminé la préparation de la nouvelle demande à portée collective portant sur le volet 1 (îlots déstructurés) en collaboration avec les municipalités concernées ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil administratif ratifie le paiement d'un montant de 309.00\$, non taxable, exigible en vertu de cette Loi et payable au ministre des Finances du Québec afin de soumettre la nouvelle demande à portée collective portant sur le volet 1 (îlots déstructurés), conformément aux dispositions de l'article 59 de la LPTAA;

QUE :

La présente dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 61005 341 ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.4.4 ACHAT DE PANCARTES DE SIGNALISATION, DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE LA GESTION DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE SUR LES TERRES PUBLIQUES – AUTORISATION BUDGÉTAIRE.

CA-2020-11-330

ATTENDU l'adhésion de la MRC de Papineau à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, le 18 février 2014;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que l'une des responsabilités déléguées, en matière de gestion foncière, consiste également à contrôler l'occupation des terres du domaine de l'État, par l'inspection des droits émis, la surveillance du territoire et le repérage des occupations sans droit;
- ATTENDU les problématiques d'achalandage, d'occupation et d'obstruction de débarcadères publics, signalées au lac Iroquois (Duhamel), ainsi qu'au lac au Loup (Boileau), lesquelles problématiques sont considérées comme étant des occupations sans droit pour lesquelles la MRC de Papineau doit agir afin de maintenir dégagés les deux débarcadères publics, ainsi que les espaces requis pour y reculer un véhicule motorisé;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 36.3 du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* (chapitre T-8.1, r.7), nul ne peut, sur les terres du domaine de l'État, installer un équipement dans l'emprise d'un chemin, d'un sentier ou dans une zone de débarcadère, stationner un véhicule dans l'emprise d'un sentier ou dans une zone de débarcadère, ni stationner un véhicule de façon à entraver la circulation dans l'emprise d'un chemin;
- ATTENDU les besoins de signalisation, notamment en lien avec l'affichage des pancartes explicites quant à l'identification de l'espace du belvédère, les endroits où il est défendu de se stationner, afin de pouvoir par la suite contrôler efficacement les accès aux débarcadères des lacs au Loup et Iroquois;
- ATTENDU les soumissions reçues pour l'achat des panneaux de signalisation et des poteaux, jointes à la présente résolution à titre de partie intégrante, lesquelles totalisent un montant de 444,30\$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense, n'excédant pas 500.00\$, pour l'achat des panneaux de signalisation des deux (2) débarcadères cités précédemment conformément aux obligations qui incombent à la MRC en relation avec l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le Fonds de mise en valeur de la délégation de la gestion de la villégiature privée et de l'exploitation du sable et du gravier au poste budgétaire numéro 02 62700 522;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que l'ingénieur forestier de la MRC de Papineau, monsieur Jean-François Larrivée, soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.4.5 PROJETS SUBVENTIONNÉS DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DE LA MRC DE PAPINEAU - PÉRIODE 2020-2021 – CHANGEMENT DU NOM DU PROMOTEUR DU PROJET DÉPOSÉ PAR L'ISFORT

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2020

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de novembre à décembre 2020.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 21 OCTOBRE 2020

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une (1) activité aura lieu le 25 novembre 2020 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h30 à 17h30 Présentation sur le budget 2021 de la MRC de Papineau (si nécessaire suite à la séance de travail prévue le 18 novembre 2020);

18h à Séance du Conseil des maires

9.3 SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES (CM) ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) 2021 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 144 ET 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

CA-2020-11-331

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 144 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut déterminer le lieu où siège son Conseil;

ATTENDU qu'un Comité administratif est constitué en vertu des lettres patentes émises le 18 juillet 1989;

ATTENDU que le Comité administratif siège à l'égard d'une compétence déléguée par le Conseil des maires (donc, à l'égard d'une matière pour laquelle il est décisionnel);

ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'établir par résolution le calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil des maires et d'en



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

publiciser le contenu conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que les membres du Conseil des maires ont manifesté le désir que les séances dudit conseil soient tenues le troisième mercredi de chaque mois, lorsque possible;

ATTENDU qu'en raison des mesures émises par la Direction nationale de la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19, les séances du Conseil des maires ne peuvent pas actuellement être tenues au siège social de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC (11 séances) et le calendrier des séances ordinaires du Comité administratif de la MRC pour l'année 2021 déposé dans le cadre de la présente séance, le tout conditionnellement aux mesures sanitaires émises par la Direction nationale de la Santé publique en relation avec la pandémie COVID-19;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 25 novembre 2020 pour considération.

Adoptée.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-11-332

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 11 novembre à 13h00.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



Benoit Lauzon, Préfet